

**Côté République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg**

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

Séance du 12/07/2021

Date de la convocation:

06/07/2021

Date d'affichage:

06/07/2021

L'an 2021 et le 12 juillet à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel au relais de l'amitié à Durrenbach, sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 36

En exercice : 36

Votants : 33

Elus présents : ISEL Roger

Titulaires : MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude (arrivée à 18h45), LEDIG Evelyne, MEYER Monique, STIEFEL Martine, WALTER Clarisse (arrivée à 19h00), WEINLING-HAMEL Elisabeth.

MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WEISS Damien.

Suppléants – avec délégation de vote :

Suppléants – sans délégation de vote : MM. HEBTING Benoit, HOCH Georges, JOTZ Ludovic, JUNG Jean-Yves, OSTER Rémy, ROS Jean-Charles.

Elus excusés - procuration : M. CUNTZ Freddy donne procuration à Mme WALTER Clarisse, M. MALL Philippe donne procuration à M. SITTER Pierrot, M. WERNERT Stéphane donne procuration à M. PFEIFFER-RINIE Dominique.

Elu absent :

Titulaire : MME CRONMULLER Martine, MM. RUTSCH François, SCHNEIDER Dominique.

Suppléants : MMES : MESSER Caroline, SCHELLENBERGER Michèle, STURM Céline.

MM : FISCHER Alain, ROMIAN Serge, SCHAEFER Marc, STEPHAN Daniel, WEHRUNG Freddy.

Secrétaire de séance : M. BALL Jean-Claude

Réf : 048.2021

Vote : A l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Oui

048.2021 : Sorties scolaires culturelles : contribution aux sorties sur le territoire : compléments à la délibération n°083.2019.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°083.2019 du conseil communautaire en date du 18.11.2019 : « Sorties scolaires culturelles : contribution aux sorties sur le territoire »,

Considérant que la décision de contribuer à la promotion des sites touristiques, de faciliter la découverte du patrimoine culturel du territoire auprès des écoles maternelles et élémentaires et d'encourager les sorties scolaires dans les sites du territoire n'avait pu se concrétiser au regard de la survenance de la pandémie de covid 19,

Vu l'avis favorable de la commission de pôle « tourisme et thermalisme, politique transfrontalière », réunie le 22.06.2021,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du 4ème vice-président Mme Lysiane DUDT, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle tourisme et thermalisme, politique transfrontalière,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De compléter-modifier la délibération n° 083.2019 comme suit :**
 - **De contribuer à la promotion du patrimoine culturel et touristique du territoire auprès des enfants des RPI et écoles maternelles et élémentaires du territoire, et d'encourager les sorties scolaires sur les sites suivants structurés pour l'accueil de scolaires à titre d'expérimentation sur l'année scolaire 2021/2022, et notamment :**
 - **La Maison Rurale de l'Outre-Forêt,**
 - **Le Musée Français du Pétrole,**
 - **Le Musée de la Bataille du 6 août 1870,**
 - **Le Château fort de Fleckenstein (château, P'tit Fleck, Château des défis),**
 - **La Ligne Maginot – Lembach (Four à chaux),**
 - **Le Musée Mémorial des Combats et de la Libération en Alsace du Nord à Walbourg,**
 - **La maison des châteaux forts à Obersteinbach,**
 - **Ainsi que des sorties sur des sites assurant la promotion de la transition écologique et de la préservation de l'environnement du territoire, ...**

...par une participation aux frais de transport pour ces sorties scolaires sur le territoire dans la limite de 200 € maximum par établissement scolaire (maternel et élémentaire) du territoire, pour 2 sorties par établissement, le président validant les versements sur la base de devis signés dans le cadre de ses délégations du conseil communautaire, par arrêté,

- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 15/07/2021

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le président,
Roger ISEL